

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/75  
12 septembre 2003

(03-4869)

**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE**  
**Cinquième session**  
**Cancún, 10 - 14 septembre 2003**

Original: anglais

## OUGANDA

Déclaration de S.E. M. Edward B. Rugumayo  
Ministre du tourisme, du commerce et de l'industrie

1. Permettez-moi de vous remercier, au nom de la délégation ougandaise, pour la façon dont vous présidez aux travaux cette cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, et de remercier à travers vous le gouvernement et le peuple du Mexique pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qu'ils ont nous réservés et qu'ils ont offerts, je n'en doute pas, à toutes les délégations ici présentes. À travers vous, je voudrais aussi adresser mes condoléances au gouvernement, à la délégation et au peuple de Suède frappés par la disparition tragique de leur Ministre des affaires étrangères, pour qui j'avais la plus haute estime. Je tiens enfin à ajouter ma voix, au nom de ma délégation, à toutes celles qui ont souhaité rappeler aujourd'hui le deuxième anniversaire de la tragédie du 11 septembre.
2. Réunis ici pour faire le point des travaux que nous avons confiés à nos administrations respectives à Doha, nous sommes tous pleinement conscients que cette tâche avait pour but spécifique de faire des questions de développement une priorité de notre programme de travail. Le fait est que, même si l'OMC n'est pas une agence de développement, son principal objectif est de relever le niveau de vie des populations en favorisant le commerce et l'emploi. Les décisions que nous allons prendre devront s'inspirer de ce constat. Gardons-nous d'oublier, en particulier, que l'OMC doit contribuer à la création de richesses et, par conséquent, au recul de la pauvreté dans le monde.
3. Les pays les moins avancés continuent d'enregistrer une détérioration de leurs termes de l'échange dans l'économie mondiale. Cette situation, qui a beaucoup contribué à l'aggravation de la pauvreté dans ces pays, contredit l'objectif de l'OMC dans la mesure où le revenu réel et la demande effective en volume diminuent dans ces pays.
4. Le Programme de Doha pour le développement doit s'attacher résolument à résoudre ces problèmes si nous devons devenir des partenaires à part entière et être pleinement impliqués dans le commerce mondial. C'est possible, à condition que certaines actions et dispositions délibérées soient prises pour répondre aux préoccupations de développement de ces économies plus fragiles.
5. L'agriculture reste l'épine dorsale de la plupart des économies en développement. En Ouganda, elle emploie et fait vivre près de 90 pour cent de la population. Elle est par conséquent au cœur de nos préoccupations de développement. Pour que des progrès significatifs soient enregistrés dans ce domaine et que les économies plus faibles deviennent de véritables partenaires dans les échanges commerciaux, il est impératif que les pays développés et les pays en développement utilisent ces négociations pour nous aider en offrant à nos exportations agricoles un accès plus large aux marchés et en s'attaquant aux autres pratiques qui faussent les échanges ainsi qu'aux politiques protectionnistes mises en place dans leurs économies. Nos préoccupations dans le domaine agricole portent sur le soutien interne, les subventions à l'exportation, les crêtes tarifaires, la progressivité des droits de douane et certains obstacles non tarifaires.

6. Les pays les moins avancés doivent aussi développer leur potentiel commercial. Ils ne peuvent le faire qu'en conduisant une politique d'industrialisation résolue, qui s'applique à augmenter l'emploi et à accroître la valeur ajoutée des produits d'exportation. Cet argument est compatible avec le concept de réduction de la pauvreté, et nous devrions par conséquent bénéficier d'exemptions en ce qui concerne les engagements de réduction des droits de douane et la portée des consolidations. Les droits de douane sont en effet le seul outil de développement et instrument de politique économique viable dont nous pouvons disposer en vue d'orienter notre effort d'industrialisation et de dégager les recettes nécessaires pour catalyser la croissance économique.

7. L'Ouganda se félicite des initiatives bilatérales prises par les pays développés afin de faciliter l'accès des produits des pays pauvres à leurs marchés. Nous souhaiterions que ces possibilités deviennent plus prévisibles en faisant l'objet d'une consolidation dans le cadre du système de l'OMC.

8. Le commerce des services prend une importance croissante dans l'économie ougandaise. Le secteur des services joue un rôle très significatif en facilitant un grand nombre d'autres secteurs d'activités économiques et apporte depuis peu une contribution substantielle à notre PIB. Nous estimons par conséquent que l'OMC doit absolument mettre en place un mécanisme qui permette à l'article IV de l'AGCS d'être plus efficace et de ne plus s'apparenter à une simple clause de "bonne conduite". L'OMC devrait aussi améliorer les engagements pris au titre du mode 4 pour offrir aux fournisseurs de services un accès élargi aux marchés extérieurs, et élaborer un mécanisme de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et des prescriptions en matière de licences.

9. Nous nous réjouissons du consensus qui s'est fait jour récemment sur les ADPIC et la santé publique. Il assure que nos populations auront accès à tout moment à des médicaments aux prix abordables. Nous devons faire fond sur ce résultat positif.

10. S'agissant des indications géographiques, nous proposons leur extension à d'autres produits que les vins et spiritueux. En effet, nos populations aspirent au maintien de l'identité des produits d'exportation de chaque pays sur le marché mondial.

11. L'alimentation est un droit fondamental de la personne humaine et nous attachons, par conséquent, de l'importance à l'amélioration de la production et de la conservation des aliments, afin que tous bénéficient de la sécurité alimentaire. Pour atteindre cet objectif, nous estimons qu'il est important d'établir un lien entre l'article 27:3 b) de l'Accord sur les ADPIC, la Convention sur la diversité biologique et l'Engagement international de la FAO sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il devrait exister un régime compatible entre ces trois textes.

12. Les PMA restent confrontés à de formidables difficultés en dépit des dispositions relatives au traitement spécial et différencié inscrites dans l'Acte final. Nous appelons à une mise en œuvre complète de ces dispositions et à l'adoption de nouvelles mesures prenant en compte nos préoccupations de développement. Nous appelons aussi à des solutions mutuellement acceptables aux problèmes de mise en œuvre rencontrés par les pays en développement depuis l'établissement de l'OMC.

13. S'agissant enfin des questions dites de Singapour, l'Ouganda estime que leur programme est très chargé et qu'il est indispensable que tous les pays Membres disposent de capacités suffisantes pour être en mesure de négocier des règles équitables. Les groupes de travail créés doivent poursuivre leur tâche.

14. Des pays comme l'Ouganda souffrent d'un manque de capacités institutionnelles dans leur effort de promotion et de soutien du commerce ainsi qu'au niveau de la production, de la mise en œuvre de nos obligations au titre de l'OMC et du respect des prescriptions techniques, sanitaires et phytosanitaires. Nous saluons le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP) et les

initiatives du Cadre intégré, et demandons à nos partenaires pour le développement de nous aider davantage à renforcer nos capacités. Cette assistance doit cependant se porter sur des questions de développement essentielles et réelles telles que les contraintes qui s'exercent sur l'offre, la valorisation des ressources humaines, le renforcement des capacités ou le développement des infrastructures.

---